



L'accueil des exilés dans le Briançonnais ¹

1. Constats de la situation (en évolution constante)

1.1 Le contexte géographique et humain

Le pays du grand briançonnais est le territoire de haute-montagne le plus peuplé d'Europe. Il couvre le nord du Département des Hautes-Alpes et comprend 34 000 habitants permanents, dont 12 600 pour la ville principale de Briançon, auxquels s'ajoutent une population deux à trois fois plus importante en période touristique hivernale et estivale. Les bassins de vie sont concentrés dans les 5 vallées qui structurent le territoire (Clarée, Durance, Guisane, Gyronde et Guil).

Le Briançonnais est frontalier avec le Val de Suse qui débouche en aval sur l'agglomération de Turin, située à une centaine de kilomètres de Briançon. Ces deux territoires ont longtemps été réunis par la langue, les échanges et les règles de vie, notamment dans le cadre de la République des Escartons de 1343 à 1789. Les échanges multiples perdurent aujourd'hui dans tous les domaines de l'activité socio-économique, à l'image du centre hospitalier des Escartons.

Les passages habituels entre le Briançonnais et le Val de Suse s'effectuent par deux cols routiers :

- le col du Montgenèvre, situé à 1850 m d'altitude, franchi par une route nationale ouverte toute l'année au trafic routier international sur l'axe Marseille – Turin ;
- le col de l'Echelle, situé à 1746 m d'altitude, franchi par une petite route de montagne non déneigée l'hiver et donc fermée à la circulation, qui relie la Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite et débouche en Italie à Bardonecchia, dans le Haut Val de Suze. Bardonecchia est située au pied du tunnel de Fréjus, franchi par l'autoroute et la voie ferrée, sur l'axe Chambéry – Turin. La gare de Bardonecchia est à 5,5 km de la frontière située un peu en aval de l'embranchement entre la route qui monte au col de l'Echelle et l'accès à la Vallée étroite par un chemin carrossable. Le premier village de l'autre côté du col, Névache, est situé à une dizaine de km.

1.2 Les passages clandestins de la montagne frontalière par les exilés

Nous assistons depuis deux ans à une augmentation croissante des passages clandestins de la montagne frontalière par des exilés pour tenter de parvenir en France en échappant aux contrôles de police. La plupart d'entre eux ont utilisé le passage du col de l'Echelle pour tenter de parvenir en France.

Au cours de l'hiver 2016-2017, les passages du col de l'Echelle se limitaient à quelques personnes par semaine malgré ou en raison des difficultés manifestes (froid, neige...). Depuis la fonte des neiges au printemps dernier, les passages sont devenus quotidiens, généralement compris entre 10 à 20 personnes, avec des pics de 40 à 50 personnes en une seule journée.

Des données précises, recueillies depuis le 1^{er} juillet montrent que 2290 personnes ont été hébergées au moins une nuit entre le 1^{er} juillet le 31 décembre 2017. Ces données font apparaître les résultats suivants :

¹ Actualisation de notre « SOS » adressé aux ONG le 14/09/2017 et soutenu par l'association Refuges Solidaires, La Cimade 05, FCPE 05, RESF 05, la délégation des Alpes du Secours Catholique, Médecins du Monde PACA.

- Les exilés proviennent principalement des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest : Guinée Conakry (47 %), Côte d'Ivoire (19 %), Mali (9 %), Sénégal (5 %), Cameroun (4 %).
- 54 % des personnes se déclarent mineurs et la plupart des adultes ont moins de 30 ans.

Sur l'ensemble de l'année 2017, on peut estimer qu'environ 3000 personnes exilées ont été accueillies dans le Briançonnais pour au moins une nuit, dont la moitié se déclarant mineur. Les femmes, les jeunes filles et les très jeunes enfants représentent un faible pourcentage de l'ensemble.

La situation évolue depuis mi-décembre 2017 en raison d'un hiver particulièrement enneigé. Le passage par le col de l'Echelle est devenu quasi impossible et les personnes exilées arrivent en nombre croissant par le col du Montgenèvre, directement accessible par la route et les transports en commun (bus). La population concernée est plus diversifiée quant aux pays d'origine mais aussi surtout parce qu'elle comprend des femmes, souvent enceintes, et de très jeunes enfants.

1.3 Les risques encourus et les accidents survenus en conséquence de la politique de l'Etat aux frontières à l'encontre des exilés

Les forces de police positionnées sur la zone frontalière depuis le printemps 2017 font la chasse aux personnes de couleurs. Lorsque des personnes exilées sont interceptées, elles sont renvoyées manu militari en Italie, sans qu'il leur soit possible de faire respecter leurs droits, en particulier au titre de la demande d'asile et/ou de leur situation de mineur non accompagné ². La politique du gouvernement appliquée par la préfecture se traduit par une forme de « militarisation » de la frontière à l'aide de forces de police et de gendarmerie, renforcée par des réservistes et des militaires.

En toutes hypothèses, il s'agit de la reproduction de la politique appliquée dans les Alpes-Maritimes. Cette politique a été maintes fois dénoncée par les associations locales et nationales ³. Le préfet des Alpes-Maritimes a également été condamné à 4 reprises par le tribunal administratif de Nice.

Des exilés témoignent que les forces de l'ordre utilisent des techniques de repérage, de camouflage et de ruses pour intercepter les exilés, notamment la nuit. Ces pratiques policières sont plus ou moins connues par les exilés par le bouche à oreille, et surtout du fait que les exilés sont souvent interceptés et renvoyés une ou plusieurs fois avant, peut-être, de réussir à passer, au prix de souffrances et d'un épuisement accrus.

Par voie de conséquence, les exilés tentent d'échapper à ces interceptions par tous les moyens : en tentant de se dissimuler ou en s'enfuyant à la vue des forces de l'ordre, en franchissant la montagne de nuit, en empruntant ou en tentant d'emprunter des passages plus difficile d'accès, se mettant ainsi toujours plus en danger pour échapper à la police.

Les exilés se trouvent ainsi exposés aux dangers objectifs que comporte la montagne. Ces dangers peuvent se combiner, se multiplier et s'aggraver fortement et rapidement selon les conditions climatiques et météorologiques : blessures liées à la marche à pied en terrain accidenté sans équipement adapté, sans expérience ni connaissance du terrain, sans visibilité : entorse, coupures, fractures, épuisement, égarement, insolation, gelures, hypo ou hyperthermie, chutes de pierres, avalanches, chute dans un ravin ou d'une barre rocheuse...

La méconnaissance de la montagne et de ses dangers ne fait qu'aggraver ces risques. Au cours de l'hiver 2016-2017 et à nouveau depuis ce nouvel hiver, nombre d'entre eux ont été secourus dans le froid et la neige par des personnes présents du fait de leurs activités en montagne et d'une vigilance citoyenne qui s'est développée au fil de la prise de conscience de la présence possible d'exilés tentant de franchir à pied la montagne enneigée dans le plus grand dénuement. Il n'est pas acceptable ni supportable pour les montagnards que nous sommes d'imaginer que des « naufrages »

² Selon la Préfecture des Hautes-Alpes, environ 1 900 personnes ont été refoulées à la frontière en 2017 contre 315 en 2016.

³ Voir en particulier le rapport de la mission d'observation réalisée en janvier 2017 publié par Amnesty International.

puissent se produire ainsi à notre porte. De cette manière de nombreux accidents graves ont pu être évités, fort de l'expérience traumatisante de l'hiver 2015-2016 au cours duquel deux exilés ont dû subir des amputations suite à des gelures.

Dans la nuit du 18 au 19 août 2017, un grave accident s'est produit vers 1h du matin, lorsque deux exilés ont chuté d'une quarantaine de mètres dans un ravin rocheux, en tentant d'échapper à un contrôle de gendarmerie. Le secours a été lui même particulièrement délicat et dangereux en raison de la configuration du terrain qui a nécessité l'intervention d'une unité spécialisée de secours en montagne (raideur, blocs instables, chutes de pierres...). Si l'un des deux blessés semble s'en sortir sans lésion apparente, le second poursuit une longue convalescence. Le procureur a classé l'enquête et la politique de chasse à l'homme continue, ce qui conduira inévitablement à ce que d'autres accidents se produisent. Jusqu'où ira-t-on ?

Depuis une première alerte aux citoyens le 21/11/2016, amplifiée un an plus tard par une alerte lancée au plan national et soutenue par une centaine d'associations et des milliers de citoyens, nous ne cessons de dénoncer cette situation dangereuse et illégale aux moyens de pétitions, manifestations, conférences et campagne de presse. Cette politique bafoue les droits humains fondamentaux comme l'a dénoncé à plusieurs reprises le Défenseur des Droits lui-même, en particulier s'agissant de l'application des accords de Dublin ⁴.

1.4 La problématique des mineurs isolés

Depuis mai 2017, plusieurs dizaines de mineurs arrivent chaque semaine à Briançon. Au cours de l'ensemble de l'année 2017, 1224 mineurs ont été enregistrés par le Conseil Départemental (CD), contre 65 pour l'ensemble de l'année précédente. De son côté, le Procureur de Gap a prononcé 572 ordonnances provisoires de placement (OPP), dont 26 auprès du CD des Hautes-Alpes et 546 auprès d'autres Département. Cela signifie que plus de la moitié des jeunes a été considérée comme ne relevant pas du dispositif des Mineurs non accompagnés, à l'issue d'une procédure pour le moins contestable comme l'atteste notamment la plupart des comptes-rendus d'évaluation dont nous avons pu prendre connaissance.

Rappelons que la loi oblige les Conseils Départementaux à mettre à l'abri tout mineur non accompagné, quel qu'il soit, du moment qu'il se trouve sur le territoire français. Cette obligation prend trois formes principale : l'hébergement, la nourriture, et la prise en charge éducative et scolaire.

En pratique, dès le 15 mai 2017, le CD 05 a décidé qu'il ne prendrait pas plus de jeunes mineurs isolés que le seuil prévu au budget. Dans le même temps le CD a cessé toute mise à l'abri immédiate, se contentant d'un simple enregistrement et de délivrance de tickets repas conditionnés par un pointage hebdomadaire. La plupart des jeunes dont la minorité a été reconnue ont été placés dans d'autres départements après des mois d'attente. Nombreux sont ceux qui se sont retrouvés à nouveau à la rue, malgré l'OPP. Dans de nombreux cas, les CD d'affectation ont procédé à nouveau à une procédure d'évaluation à l'issue de laquelle certains jeunes ont vu leur minorité contesté et se sont retrouvés à la rue.

Tout au long de l'été, la prise en charge toute relative de ces jeunes s'est effectuée au prix d'une lutte incessante avec le CD qui a refusé jusqu'ici toute coopération avec les associations, malgré nos demandes. Nous n'avons eu droit en réponse qu'à des propos par voie de presse de la part des représentants de l'Etat et du CD visant à discréditer l'action des bénévoles, à désinformer l'opinion quant à la réalité du drame humanitaire des exilés fuyant leur pays et à dissimuler les atteintes à leurs droits fondamentaux. Le 26 septembre, après des réductions progressives, le CD a décidé de couper complètement les vivres aux mineurs isolés en supprimant la délivrance hebdomadaire de tickets restaurant qui leur permettaient de s'alimenter...

⁴ Voir par exemple le rapport d'observation relatif au démantèlement des campements et à la prise en charge des exilés de Stalingrad, publié en décembre 2016 et disponible sur le site Internet du DDD.

C'est pourtant avant tout grâce aux citoyens, aux associations et aux paroisses que la plupart des jeunes ont pu trouver un hébergement, de quoi se restaurer, se laver, se vêtir, se déplacer de Briançon à Gap où ils devaient pointer chaque semaine...

Les initiatives prises par les associations ont toujours été pacifiques et ouvertes au dialogue, tout comme les comportements des bénévoles et des exilés. Les locaux du CD à Gap ou de l'antenne située à Briançon ont été quasi systématiquement fermés sur ordre de la direction à l'arrivée des jeunes lorsqu'ils se présentaient en nombre.

Ces actions ont conduit le CD et la préfecture à accroître progressivement le nombre de places d'accueil d'urgence. Actuellement, le CD dispose de 215 places réparties sur 3 centres ce qui permet une mise à l'abri de la plupart des jeunes au fur et à mesure de leur présentation au CD. Cependant, les solutions transitoires adoptées par le CD ou la préfecture ne correspondent pas à une réelle prise en charge, en particulier sur le plan social et socio-éducatif.

Comme si cela ne suffisait pas, l'Inspection académique a refusé de scolariser les mineurs non pris en charge par le CD, alors qu'une récente décision du tribunal administratif de Paris vient de rappeler le droit à l'instruction, en annulant un refus d'inscription d'un jeune étranger, en précisant que « si le requérant s'est vu refuser le bénéfice de l'aide sociale à l'enfance, au motif qu'il existait des doutes sur son âge, cette circonstance ne faisait pas obstacle à ce que le recteur procède à l'affectation de M... dans un établissement scolaire »⁵. Au final à ce jour, parmi l'ensemble des jeunes mineurs étrangers isolés arrivés en France au cours de l'année 2017 par le Briançonnais, seule une minorité est effectivement prise en charge, et se trouve scolarisée ou en formation.

Pour les centaines de jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue, la situation est encore plus dramatique. Ils sont tous « dublinés », et pour la plupart issus de pays d'Afrique de l'Ouest comme la Guinée ou la Côte d'Ivoire, qui ne sont pas considérés comme problématique, au regard de du droit d'asile. Pourtant les Etats de ces pays s'avèrent dans l'incapacité de protéger des jeunes isolés, souvent orphelins d'au moins un de leur parent, généralement le père, qui se retrouvent menacés pour diverses raisons et livrés à la rue.

Certains jeunes « déminorisés » tentent des recours auprès du juge des enfants, mais les délais sont tels que beaucoup se découragent. En outre, la préfète a récemment délivré des OQTF à quatre de ces jeunes qui venaient d'engager un recours auprès du JDE. Ces OQTF ont été remises par du personnel de l'association qui gère le 115... Le sort des mineurs reconnus mais toujours pas scolarisés 6 mois plus tard, ou encore ces récentes OQTF, les inclinent à penser que non, décidément, la France ne veut pas d'eux. Beaucoup reprennent alors la route dans l'espoir d'un avenir que la France leur refuse malgré leur motivation manifeste d'aller à l'école et d'apprendre un métier, et de trouver enfin la paix.

1.5 La problématique des transports sur le plan policier, logistique et financier

L'Etat, via sa Police, impose plusieurs pratiques illégales, à commencer par les renvois intempestifs et manu militari en Italie lorsque les migrants sont interceptés à proximité de la frontière, dans la Vallée de la Clarée ou même à Briançon. Les citoyens qui leur viennent en aide depuis la proximité de la frontière jusqu'à Briançon sont régulièrement interpellés par la police et accusés de délit d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière.

Au cours de l'été dernier, le Préfet a exigé également que les exilés soient enregistrés au commissariat de police de Briançon avant tout accès à un moyen de transport public de voyageurs. S'agissant des mineurs, ce procédé permettrait leur signalement au Conseil Départemental. En pratique, et comme nous l'a expliqué un policier, ces enregistrements consistent à prendre les empreintes de la personne pour vérifier si elle ne fait pas déjà l'objet d'enregistrements dans le fichier

⁵ TA Paris n°1618862/1-2, audience du 16/01/18, lecture du 30/01/18.

VISABIO, base de données biométriques à l'échelle européennes sur les demandeurs de visas. Cette vérification vise à rechercher notamment si la personne n'est pas identifiée comme majeure dans un visa, de manière à écarter sa demande.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que les personnes identifiées comme majeures ou se déclarant majeures au commissariat de police de Briançon, et n'ayant pas encore effectué une demande d'asile, ont été systématiquement reconduites en Italie par la police nationale ou la PAF.

De leurs côtés, la SNCF et les transporteurs routiers ne reconnaissent pas le besoin de nécessité et refusent d'embarquer tout voyageur non muni d'un billet, alors que l'État et le Conseil Départemental refusent de prendre en charge les transports qu'ils imposent eux-mêmes pour les enregistrements, pointages et autres. À plusieurs reprises, nous avons observé que la police effectuait elle-même le contrôle des titres de transport des personnes de couleur de peau noire et uniquement auprès d'elles.

La Police a également plusieurs fois contraint des personnes de couleur de peau noire à descendre du train à Embrun, Gap ou même Valence, malgré la possession d'un titre de transport valide. Suite à quoi les personnes mineures ont été généralement laissées à la rue, tandis que les personnes majeures semblent avoir été refoulées en Italie.

Malgré de multiples protestations et démarches, les mineurs n'ont obtenu qu'exceptionnellement des bons de transport gratuits de la part du Conseil Départemental. Rappelons que Gap se situe à 85 km de Briançon, ce qui représente en temps normal une durée de trajet de 1h15 (train) à 1h35 (autocar).

Dans ces conditions, les transports représentent un problème logistique et financier très important, alors que la situation géographique de Briançon oblige à de très longs déplacements pour atteindre la moindre grande ville.

Les principaux besoins sont les suivants :

- Déplacements de Briançon à Gap des mineurs nouvellement arrivés pour s'inscrire au Conseil Départemental, et si possible rester à Gap, avec un pic d'une centaine au cours de la même semaine.
- Poursuite du parcours des exilés vers des destinations souvent lointaines, du fait de la localisation de Briançon, soit jusqu'à plusieurs dizaines de personnes par jour.
- Déplacements (A-R) hebdomadaires jusqu'à Gap des mineurs « hébergés » dans les familles pour « pointer », ce qui a concerné une vingtaine de jeunes en moyenne durant l'été.
- Déplacements (A-R) des personnes majeures ayant souhaité rester quelques temps à Briançon pour s'enregistrer en préfecture à Gap puis en PADA à Marseille en tant que demandeurs d'asile, puis pointer chaque mois, ce qui concerne plusieurs dizaines de personnes hébergées dans les réseaux, la plupart dublinées.

1.6 Les impacts délétères de cette politique indigne et illégale à l'encontre des exilés

A la demande de l'Etat, le territoire briançonnais, comme d'autres, s'est engagé volontairement à accueillir sur son sol des exilés. En novembre 2015, à la suite du démantèlement des campements de Calais, 21 personnes ont été accueillies dans le cadre du dispositif des centres d'accueil et d'orientation de Briançon (CAO) dont la gestion a été confiée à la Mapemonde/MJC du Briançonnais. Ces personnes ont fait l'objet d'un accompagnement individuel en fonction de leur situation administrative, ont bénéficié d'un suivi social et médical et participé à diverses activités en lien avec les initiatives locales. Les demandeurs d'asile sont restés six mois environ et la plupart ont ensuite été orientés en Centre d'accueil de demandeurs d'asile. Ces personnes ont finalement toutes obtenu l'asile ou la protection subsidiaire.

En novembre 2016, 24 autres personnes ont été accueillies de la même manière, cette fois-ci suite au démantèlement d'un campement dans les rues de Paris. Contrairement à ce qui s'était passé pour les

personnes en provenance de Calais, le préfet leur a refusé de déposer leur demande d'asile en France, puis notifié leur transfert en Italie.

Avec les responsables de la MJC, les élus locaux et le député de la circonscription, nous avons publiquement dénoncé cette inégalité de traitement au regard de l'article 6 de la constitution : "la loi doit être la même pour tous", alors que la Constitution et l'article 17 de règlement dit « Dublin III » autorisent le préfet à accepter de recevoir toute demande d'asile. ⁶

Les grèves de la faim des exilés accueillis aux CAO d'Embrun puis de Briançon ont témoigné de la détermination de ces personnes au regard de ce qu'elles avaient subies. Ces grèves désespérées ont également montré l'impact délétère occasionné par l'attitude de refus de l'Etat français, alors même que ces personnes avaient placé tout leur espoir dans le pays dit des Droits de l'Homme.

La plupart des exilés passant la frontière étant également « dublinés », leurs témoignages sur leurs vécus en Italie, puis les difficultés multiples rencontrées pour tenter de déposer leur demande d'asile en France, nous ont permis de prendre conscience du caractère injuste et des effets néfastes et coûteux de la manière dont notre pays applique le règlement de Dublin. Dans la quasi totalité des cas, le préfet renvoie les migrants vers le premier pays d'entrée en Europe, alors qu'il s'agit de pays déjà fragilisés par un afflux considérable de nouveaux migrants à l'exemple de l'Italie.

Les multiples déracinements vécus, s'ajoutant aux traumatismes subis et à l'inquiétude pour leurs proches restés au pays, occasionnent une grande fragilité des personnes exilées, alors que la difficulté de leur parcours nécessite au contraire une stabilité. Cette stabilité est un facteur essentiel à leur reconstruction et nous devons y accorder une attention particulière si nous entendons donner à la notion d'accueil et d'orientation toute sa dimension humaine.

Les centres pour migrants en Italie étant saturés, la plupart des migrants qui ont atteint ce pays ces dernières années sont placés dans des structures précaires et provisoires où les conditions de vie sont souvent inhumaines. L'accès aux droits fondamentaux (logement, santé, instruction...) et à l'accompagnement à la demande d'asile en Italie est fortement ébranlé, comme l'a montré le rapport de la visite d'information en Italie du représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les migrations et les réfugiés, du 16 au 21 octobre 2016. Ce rapport met notamment l'accent sur l'incapacité de l'Italie à faire face seule aux défis de l'accueil et l'arrivée massive de personnes. Le dispositif italien ne permet pas d'offrir une information suffisante aux migrants sur leur possibilité de demander l'asile, ou de s'inscrire dans une démarche de relocalisation (qui s'avère d'une efficacité modérée lorsqu'elle est demandée).

Rejeter les exilés vers l'Italie en dépit des défaillances systémiques des dispositions régissant l'asile, ni sans s'assurer que leurs droits fondamentaux seront protégés, apparait contradictoire avec les objectifs poursuivis par le gouvernement français de «mettre à l'abri» les migrants qui vivaient dans des conditions insupportables dans certaines zones de France.

Il ne s'agit pas de dénigrer le système italien alors que la situation dans notre propre pays est si dégradée, mais de faire respecter les principes fondamentaux établis notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme. La liberté de circulation et d'installation au sein d'un Etat, la possibilité de quitter son pays et d'y revenir, et donc le libre choix du pays de résidence est un principe de base. En outre, ce n'est jamais sans raisons que les exilés choisissent de venir demander l'asile en France. Le fait de parler la langue française, de connaître notre pays et de partager en partie notre histoire du fait du passé colonial, ou encore d'avoir des membres de sa famille ou des proches résidant dans notre pays, sont les raisons les plus souvent évoquées. Enfin, il importe de souligner que les personnes se savent condamnées à la clandestinité en Italie du fait des difficultés qu'elles ont fuies, mais aussi en

⁶ Cf. Courrier au Premier Ministre du 30 mars 2017 signé par les maires de Briançon et Guillestre, le député de la 2ème circonscription des Hautes-Alpes, le président de la MJC-CS du Briançonnais, la présidente de Tous Migrants, et un représentant du collectif citoyen de Guillestre.

raison de cette fuite elle-même qui rend le plus souvent impossible de recouvrir des droits, contrairement aux allégations de certains représentants de l'Etat français.

C'est pourquoi les refus d'entrée et les renvois forcés constituent une forme de violence institutionnelle et provoquent au final des sentiments délétères, notamment de trahison. Cette violence institutionnelle peut générer des atteintes graves à la santé mentale des personnes exilées et perturber gravement leur parcours d'insertion ultérieur, que ce soit dans notre pays ou ailleurs.

Ces atteintes à la santé et au parcours d'insertion s'observent sur toutes les personnes confrontées à des attitudes institutionnelles de rejet. Ces attitudes de rejet peuvent adopter de multiples formes, comme par exemple, les multiples obstacles rencontrés par les jeunes pour accéder à l'école ou à une formation professionnelle. Le temps passé, souvent dans des conditions de vie précaires, dans l'incertitude du sort qui sera donné à sa demande, est le cas le plus répandu qui touche aussi bien le mineur isolé, que le demandeur d'asile. Ce temps d'incertitude et de précarité n'est évidemment pas favorable aux nombreux apprentissages qu'exigent la découverte d'un pays étranger.

2. Les initiatives locales

2.1 L'hébergement citoyen

Les premières initiatives locales en matière d'accueil remontent à l'automne 2016 face aux limites du dispositif public d'hébergement d'urgence qui ne comporte que 6 places à Briançon, tout juste suffisantes pour les besoins locaux. Ces initiatives ont consisté à étendre sur le briançonnais le *Réseau Welcome* et le *Réseau Hospitalité* qui existent sur le sud des Hautes-Alpes. Ces réseaux assurent un accueil de plusieurs semaines dans les familles, avec des formes d'entraide entre les familles et des relations fortes avec le tissu associatif local. Les *Réseaux Welcome* et *Hospitalité* s'appuient actuellement sur une trentaine de familles, auxquelles s'ajoutent quelques familles hors réseaux et plusieurs prêts de logement. Ces familles accueillent une vingtaine de personnes qui changent chaque mois de famille. La majorité de ces personnes sont arrivées au cours de l'hiver et sont principalement majeures.

Au cours de l'hiver 2016-2017, un réseau citoyen d'accueil d'urgence a été ajouté pour être en capacité d'apporter une réponse immédiate à des personnes arrivant très éprouvées par le franchissement de la montagne. Ce réseau accueille pour quelques jours les personnes plus vulnérables du fait de leur situation (très jeunes mineurs, jeunes filles, femmes enceinte et/ou avec de jeunes enfants, personnes nécessitant des soins...).

Depuis l'été 2017, une maison à l'abandon a été investie par un collectif de jeunes, nettoyée et réaménagée afin de constituer un lieu d'accueil et de solidarité supplémentaire. Elle accueille depuis la fin de l'été une vingtaine de personnes exilées. Une association a été constituée sous le nom de « *Marcel sans Frontières* ».

S'ajoutent des formes diffuses d'hospitalité et d'entraide de proximité dans plusieurs villages du Briançonnais, ainsi que des gestes de solidarité à l'initiative d'habitants, de personnes en vacances ou de passage.

Au total plus de 130 familles ont accueilli ponctuellement ou plus durablement des exilés dans le Briançonnais au cours de l'année 2017. Cette implication gagne progressivement des communes en aval de Briançon et des collectifs s'organisent pour combiner accueil collectif et accueil familial, en particulier à Guillestre où l'accueil est opérationnel depuis début 2018, et prochainement sur le Pays des Ecrins.

2.2 L'hébergement d'urgence permis par l'implication des collectivités locales

Les passages de la frontière au cours de l'hiver 2016-2017 ont révélé un besoin spécifique d'accueil d'urgence pour permettre aux personnes de se reposer quelques jours, de bénéficier au besoin de soins de nature diverse et de disposer d'une première information en matière d'accès aux droits.

Dans un premier temps un logement d'une capacité de 6 à 8 lits a été mis à disposition par la Ville de Briançon. Cette initiative a été précieuse. Malheureusement l'arrestation d'une personne « dublinée » par la police à la porte de ce logement et son placement en centre de rétention administrative à la demande du préfet, en vue de son renvoi en Italie, a créé un certain désarroi. Y logent désormais des personnes dont la situation administrative exclue ce genre de risque, en lien avec le réseau Welcome.

En juillet 2017, un bâtiment a été mis à la disposition des bénévoles par la communauté de communes du Briançonnais (CCB). Une association ad-hoc, désormais dénommée « *Refuges Solidaires* », a été constituée parmi les bénévoles pour conclure une convention avec la CCB à laquelle Médecins du Monde s'est associé. La convention prévoit un accueil d'urgence, limité à quelques jours et pour une capacité de 15 places la nuit. En pratique, les effectifs quotidiens moyens se situent autour de la quarantaine de personnes et 60% d'entre elles sont des mineures. Cette importante sur-occupation des locaux est la conséquence directe des limites des dispositifs publics d'accueil d'urgence, et surtout de la politique de l'Etat et du Conseil Départemental telles que décrites et dénoncées au chapitre précédent.

Dans ces conditions, il est très difficile d'accorder à chaque personne l'attention qui lui serait nécessaire, malgré une implication exceptionnelle des bénévoles et une constante recherche d'amélioration du fonctionnement. Pire, ces obstacles institutionnels réduisent considérablement les perspectives des exilés, dans le déni de leurs droits fondamentaux.

Cette nouvelle épreuve a des effets dévastateurs sur la santé psychique des exilés qui se croyaient sauvés en mettant enfin le pied dans le pays des Droits de l'Homme. Les bénévoles sont également atteints du fait de leur impuissance face à la politique inhumaine de notre propre pays.

La coupe est pleine lorsque les bénévoles peuvent éprouver le sentiment de participer à un système de parcage, de fichage et de tri des exilés, instrumentalisé par les autorités françaises et européennes. C'est le cas lorsque des enfants passés par Briançon se retrouvent à la rue à Marseille ou ailleurs malgré une OPP auprès du CD 13 ou autres, alors que la rentrée scolaire a débuté depuis plus d'un trimestre, que nombre d'entre eux ont été déclarés « majeurs » par le CD 05 à l'issue d'une procédure d'évaluation qu'aucun parent n'accepterait pour son propre enfant, que des exilés se trouvent privés de la possibilité de demander l'asile en France et renvoyés en Italie, et que les rares qui parviennent à déposer leur demande se retrouvent pour la plupart déboutés alors qu'ils risquent leur vie dans leur pays...

2.3 La mobilisation citoyenne assurant l'accueil d'urgence

Un rapport précis a été établi par l'association « Refuges Solidaires » pour décrire le fonctionnement de l'accueil d'urgence et rendre compte de la mobilisation citoyenne considérable que cela représente. L'ensemble des activités bénévoles représente chaque jour 8 personnes en équivalents plein-temps pour permettre aux exilées de se reposer, se nourrir, se laver, se changer, mais aussi être soigné, écouté et informé. Plus d'une centaine de bénévoles sont impliquées.

Concernant, par exemple, l'organisation et le service des repas, la paroisse a encouragé l'implication de chacun et a prêté ses locaux au cours de la période estivale. Des communes, des commerçants, des associations et des citoyens apportent également leur aide en fournissant des dons en nature (produits alimentaires, petits matériels...). Plus de 16 000 repas ont été servis entre mi-juillet et décembre 2017, avec une moyenne d'une cinquantaine de convives par jour, et des pics allant de 80 à 120 personnes. Chaque jour des bénévoles viennent chercher une douzaine de sacs de linge pour les laver et les rapporter propres et secs.

L'accueil ne pourrait se faire correctement sans l'implication des exilés eux-mêmes qui participent dès qu'ils le peuvent, une fois la confiance établie. Plusieurs demandeurs d'asile ayant temporairement posé leur maigre sac à Briançon sont parmi les bénévoles les plus actifs pour assurer l'accueil et le bon fonctionnement du Refuge. Ces implications sont déterminantes, de même que l'aide croissante apportée de manière ponctuelle par des personnes résidant hors du Briançonnais mais ayant choisi de se rendre un temps disponible, souvent touchées par les reportages diffusés par les médias.

La médiatisation de cette mobilisation citoyenne favorise également l'aide matérielle et financière apportée par des citoyens français et étrangers de toutes conditions.

2.4 La veille sanitaire

Une cellule médicale s'est mise en place afin d'assurer une veille sanitaire et une orientation médicale au besoin. Cette équipe réunit une quarantaine de bénévoles dont de nombreux professionnels de santé. Des permanences quasi quotidiennes sont assurées au « Refuge ». Des bénévoles de Médecins du Monde tiennent également ponctuellement des permanences de soutien psychologique en direction des migrants et des bénévoles.

Sous l'impulsion des personnels et directions impliqués, et avec le soutien de Médecins du Monde, l'ARS et l'hôpital ont engagé un processus de mise en place d'une permanence d'accès aux soins de santé (PASS). Ce dispositif, déjà en vigueur sur l'hôpital de Gap, permet une prise en charge médicale et sociale pour des personnes ayant besoin de soins mais ayant du mal à y accéder, du fait de l'absence de protection sociale, de leurs conditions de vie, ou de leurs difficultés financières. Elles donnent accès à des consultations de médecine générale ou spécialisée.

La mise en place de cette PASS représente un enjeu important de santé publique dans le Briançonnais où il existe une part significative de la population qui ne bénéficie pas d'une couverture normale de sécurité sociale. C'est particulièrement le cas parmi les travailleurs saisonniers, très nombreux du fait des caractéristiques de l'activité économique du territoire.

À noter : les pathologies rencontrées parmi les personnes exilées sont le plus souvent des pathologies de la précarité. La veille sanitaire a confirmé la fréquence notable des pathologies relatives aux traumatismes, tortures et mauvais traitements subis, ainsi qu'une souffrance psychique liée à l'exil et au parcours migratoire. Les soins administrés révèlent souvent l'absence de réelle prise en charge en Italie (extraction de projectiles reçues en Libye...), et parfois l'existence de mauvais traitement subis trop récemment pour être imputables aux tortures infligées avant leur arrivée en Italie.

2.5 Les maraudes

Depuis le début de l'hiver 2016-2017, des maraudes ont été mises en place vers le col de l'Echelle à l'initiative de citoyens pour tenter d'éviter des drames et porter assistance aux personnes qui tentent de franchir la montagne. La nécessité de ces maraudes s'est imposée face à la détermination des personnes exilées prêtes à tout affronter pour venir en France trouver la paix et un avenir, ainsi que face à leur méconnaissance des dangers encourus. L'enneigement précoce et très important de ce début d'hiver 2017-2018 a rendu le col de l'Echelle quasiment infranchissable. Des bénévoles italiens s'organisent également pour sensibiliser les exilés aux dangers encourus et prévenir les accidents. Les passages se sont déplacés vers le col du Montgenèvre franchie par une route internationale ouverte toute l'année. Cela a conduit à organiser également des maraudes à Montgenèvre, situé à 1860 mètres d'altitude, où les dangers liés à la neige et au froid demeurent pour des personnes obligées de se cacher pour échapper aux contrôles de la police. Ces maraudes exigent un nombre très important de bénévoles. Plus largement, la responsabilité citoyenne de tous les habitants et vacanciers témoins du passage des exilés se trouve questionnée et de nombreux gestes d'attention et de solidarité se manifestent. À l'inverse, quelques rares personnes font le choix de la délation.

2.6 Les échanges entre citoyens, associations et élus locaux de part et d'autre de la frontière

Parallèlement à l'instauration des maraudes auto-organisées, nous avons développé depuis l'hiver 2016-2017 les échanges avec les citoyens et associations italiennes du Haut Val de Suse pour nous entraider aussi bien vis-à-vis des personnes exilées que dans nos actions de sensibilisation de la population et de plaidoyer envers les pouvoirs publics.

Nous avons récemment franchi un cap important à l'occasion des manifestations que nous avons organisées les 16 et 17 décembre 2017, avec notamment des échanges directs entre les maires et d'autres élus locaux des principales communes des deux côtés de la frontière.⁷

Le soutien des élus locaux s'est renforcé du soutien d'élus d'autres départements et d'autres régions, ainsi que de plusieurs initiatives solidaires en écho direct ou indirect à nos appels. Un exemple en est donné par la visite de la Police aux Frontières de Montgenèvre, réalisée les 9 et 10 janvier dernier par une délégation d'élus de la Coordination des élus en soutien aux migrants Isère (CESMI), accompagnée de responsables associatifs et de journalistes. Cette visite s'inscrit dans une collaboration impliquant des parlementaires, des élus locaux, des associations nationales et locales.

Les initiatives se multiplient également dans le Val de Suse (ouverture d'un local d'accueil d'urgence à Bardonecchia, manifestation de Clavière à Montgenèvre...) tandis que la coordination citoyenne se renforce de part et d'autre de la frontière. Une volonté partagée se manifeste de part et d'autre de la frontière au sein des élus locaux et des responsables associatifs pour mettre en place des corridors humanitaires permettant aux personnes exilées de circuler sans prendre de risques, d'être dignement accueillies de part et d'autre de la frontière et correctement informées sur leurs droits respectifs en Italie et en France et sur les possibilités de poursuite de leurs parcours dans nos deux pays.

2.7 Les déplacements

En l'absence de prise en charge par l'Etat et le Conseil Départemental des déplacements exigés pourtant par les administrations pour les formalités de demande d'asile et de prise en charge des mineurs isolés, les frais de transport des exilés reposent largement sur les finances et la disponibilité des bénévoles. Ce budget représente plusieurs dizaines de milliers d'euros depuis l'hiver dernier. Il a largement asséché les possibilités des familles et associations briançonnaises. Les aides apportées par les associations extérieures, et plus largement par les citoyens touchés par ce qui se passe ici ont pris le relais mais ne pourront pas se substituer durablement aux lacunes des pouvoirs publics.

2.8 Les initiatives de Tous Migrants

Depuis l'origine du Mouvement citoyen, créé en septembre 2015 et devenu association début 2017, nous menons des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour un accueil digne et solidaire des migrants : veille et partage de l'information concernant les phénomènes migratoires, via une newsletter et une page Facebook ; conférences, débats, cinés-témoignages, ateliers d'écritures, projets pédagogiques en milieu scolaire, stands et micros-trottoirs sur les marchés ; formations juridiques ; Pétitions, alertes, campagnes de presse face aux atteintes aux droits fondamentaux ; Marche pour le droit d'asile en juin 2017, manifestations « Tous aux cols » en mai et septembre 2017, participation aux Etats Généraux des Migrations aux côtés de centaines d'autres associations...

Nous travaillons en étroite partenariat et dans la complémentarité avec les autres acteurs à toutes les échelles de l'action, sur le Briançonnais et le Haut Val de Suse, sur l'ensemble des Hautes-Alpes, sur la partie franco-italienne de l'arc alpin, au plan régional et national, et en lien avec les associations qui nous soutiennent. La collaboration avec les avocats s'intensifie et nous nous préparons à engager des actions juridiques pour faire respecter les droits fondamentaux, là encore en lien avec les associations nationales.

⁷ Voir notre communiqué de presse du 17/12/2017.

3. Les perspectives

Face à l'importance des arrivées quotidiennes et la sur-occupation récurrente des lieux d'accueil, sans parler des conditions climatiques, nous devons trouver une alternative pertinente au fonctionnement actuel. Celui-ci est d'autant plus épuisant qu'il ne représente guère de perspectives et peut même contribuer à une gestion de la misère, à laquelle le pouvoir politique tente de nous réduire.

Cette alternative doit impérativement dépasser le Briançonnais et s'inscrire dans une dynamique nationale et européenne impliquant la société civile, les élus et collectivités locales solidaires pour parvenir à faire bouger les lignes de la politique étrangère des états membres et de l'UE notamment, en partie responsable de l'exil.

C'est donc tout un programme qui va prendre du temps et qui doit prendre en compte cette durée pour apporter des réponses humaines au quotidien des exilés, sans se laisser instrumentaliser.

Nos propositions sont assez simples et s'appuient sur l'histoire :

- Comme d'autres avant nous en Calabre, dans l'Embrunais, le Buech..., nous faisons dans le Briançonnais la démonstration du caractère positif de l'hospitalité et de la solidarité entre la population et les exilés : des milliers de personnes font l'expérience de la rencontre avec des personnes de culture différente à mille lieux des préjugés ambiants, les relations humaines sont enrichies, le tissu associatif est renforcé, des liens multiples se créent...
- L'histoire montre qu'aucun mouvement significatif de population extérieure ne peut s'opérer sans une implication forte des sociétés locales, depuis les territoires traversés jusqu'aux lieux d'installation. Dans la négative, des problèmes graves surgissent et se transmettent au fil des générations dans les familles et groupes sociaux mal accueillis, maltraités, parqués, ghettoïsés, discriminés, ostracisés.
- Il s'agit donc d'encourager l'hospitalité citoyenne au niveau de la société civile, avec le soutien autant que possible des collectivités locales, en préservant une taille humaine. Cette forme d'hospitalité citoyenne pourra se diffuser progressivement dans toute la société jusqu'à contraindre le pouvoir à changer de politique. On peut établir ici une analogie avec le combat historique pour le droit à l'avortement et à la contraception, et plus largement pour l'égalité entre les sexes, ou plus récemment celui pour la reconnaissance des droits des homosexuels.

Pour cela, nous devons pouvoir nous appuyer localement sur des ONG capables de mettre en place et de gérer une série de lieux d'accueil à taille humaine, réparties dans suffisamment d'endroits pour éviter les formations de ghettos, et s'appuyant sur des réseaux citoyens pour favoriser la diffusion des pratiques d'hospitalité.

Cette mise en place nous semble possible grâce à la mobilisation conjointe et coordonnée du professionnalisme et des ressources propres de ces ONG, de l'aide des bénévoles locaux et du soutien recherché de la société civile et des collectivités locales.

Sur les départements alpins, il existe plusieurs endroits favorables grâce au travail effectué jusqu'ici et à des configurations locales présentant des opportunités ou permettant de les susciter, à l'exemple de ce qui se passe dans le Briançonnais et le Guillestrois, et, nous l'espérons, bientôt également autour de L'Argentière, dans le Pays des Ecrins, pour le nord du 05.

Bien entendu cela suppose des ONG qui ne se laissent pas instrumentaliser par les pouvoirs publics, qui disposent d'une vision politique et de suffisamment d'autonomie, y compris sur le plan des ressources, pour s'embarquer dans cette aventure citoyenne et donc politique, sans attendre la permission de l'Etat.

Nous nous battons pour que les droits humains fondamentaux soient respectés. Ce sont les politiques de l'Etat et de l'Union Européenne qui sont hors la loi. Il s'agit moins de désobéissance civile que de mise en pratique de nos valeurs enseignées à l'école, tout simplement.

Au delà de la légalité, notre combat est légitime et les autorités morales (les philosophes, le défenseur des droits, le pape...) le soutiennent et l'encouragent à leur manière. Au-delà de la morale, il s'agit d'un combat politique, car c'est bien d'un choix de société dont il s'agit, une société où chacun peut trouver sa place, alors que personne ne peut choisir d'où il vient.

Conclusion

Une première version de ce texte, intitulé « SOS ! Appel au secours des associations impliquées dans l'accueil des exilés dans le Briançonnais », a été adressée le 14/09/2017 aux ONG pour qu'elles viennent à notre secours pour sortir de l'impasse actuelle et bâtir avec nous ce nouveau projet esquissé au point précédent.

Outre la Cimade, le Secours catholique/Caritas France et Médecins du Monde, déjà engagés à nos côtés, plusieurs ONG nous apportent désormais leur soutien, en particulier Médecins Sans Frontières, et surtout le GISTI, l'Anafé et la Ligue des Droits de l'Homme. À noter que plusieurs de ces associations se sont engagées par convention à soutenir les initiatives citoyennes sur la frontière franco-italienne.

Ces ONG sont venues sur place pour rencontrer les acteurs locaux, associations, bénévoles, collectivités locales, et effectuer un diagnostic partagé. Des actions sont engagées depuis avec leur soutien selon les compétences respectives de chacun. Des liens se créent et se renforcent avec d'autres initiatives citoyennes locales, notamment avec les autres vallées alpines, mais aussi de manière fédérative au plan national, en particulier dans le cadre du processus des Etats Généraux des Migrations et de la Marche Citoyenne prévue du 1^{er} mai au 7 juillet 2018 de Ventimille à Douvres.

Les initiatives se développent aussi du côté des élus, d'abord au plan local des deux côtés de la frontière, mais aussi au plan régional et national, comme en témoigne plusieurs initiatives depuis le lancement des Etats Généraux à Briançon le 16 décembre, suivie de la Cordée Solidaire au col de l'Echelle le 17 décembre, puis de la visite des locaux de la PAF au col du Montgenèvre le 9 janvier dernier. La Convention Nationale sur l'accueil et les migrations qui s'est déroulée à Grande-Synthe les 1^{er} et 2 mars dernier constitue une étape de cette dynamique.

Malgré ces avancées, de nouvelles initiatives demeurent chaque jour plus urgentes pour assurer enfin un accueil digne dans le Briançonnais et permettre la mise en place de nouveaux projets sur le nord des Hautes-Alpes et au-delà, sans pour autant négliger la responsabilité des pouvoirs publics. Le travail effectué chaque jour par les bénévoles est exceptionnel mais cette situation n'est ni soutenable ni souhaitable. Ce travail repose sur des moyens largement insuffisants et demeure à la merci d'un incident ou d'un accident. Seule l'implication des pouvoirs publics et un changement de politique permettra d'apporter des réponses satisfaisantes au regard des droits humains.

En attendant, un soutien d'associations disposant de moyens professionnels est indispensable dans le Briançonnais. De plus, il est nécessaire de multiplier d'autres initiatives citoyennes analogues pour permettre de poursuivre un accueil digne tout au long du parcours migratoire des personnes exilées. Ces initiatives à taille humaine favorisent la prise de conscience de la population sur les enjeux de société liés aux questions migratoires. Elles contribuent également à déconstruire les préjugés et dévoiler les peurs sur lesquels s'appuient les autorités pour manipuler l'opinion. Elles aident enfin à peser sur les politiques en faveur d'une société où chacun pourrait circuler librement, et pas seulement ceux qui ont eu la chance de naître au bon endroit, « Pour que sur Terre, plus aucun humain ne soit illégal ! », pour reprendre le thème d'une récente campagne d'Emmaüs.⁸

Nous remercions vivement toutes les initiatives des habitants, des touristes, des professionnels et des élus qui par un geste de solidarité, en faisant simplement leur travail, en accomplissant leur mandat,

⁸ <http://article13.wesign.it/fr>

ont apporté un peu de réconfort, rendu un service, soulagé une souffrance, soigné une blessure, pris une décision favorisant le respect des droits des exilés... Nous remercions également les bénévoles des nombreuses associations impliquées sur tout le territoire haut-alpin telles la Cimade, Réseau Hospitalité, FCPE05, RESF05, Icare 05, Un toit un droit, les paroisses de Briançon et Gap qui, face aux graves défaillances du Conseil Départemental et de l'Etat, s'efforcent d'éviter à des enfants de se retrouver dans la rue. Nous remercions Roya Citoyenne, Médecins du Monde, la CIMADE, le GISTI, l'ANAFÉ, LA LDH et nos avocats pour leurs soutiens et leurs précieux conseils. Nous remercions enfin les citoyens et élus italiens qui s'impliquent chaque jour un peu plus de l'autre côté de la frontière en faveurs des exilés.

Nous ne remercions pas les représentants de l'Etat et autres détenteurs d'une autorité publique qui ordonnent des ordres illégaux et plus encore illégitimes. Nous comprenons les dilemmes auxquelles sont confrontés celles et ceux qui, sous leur autorité, se trouvent enjoins d'exécuter des mesures contraires à leurs convictions. Ces situations peuvent conduire et ont déjà conduit à des accidents graves qui risquent de se multiplier. Elles ont également des effets délétères sur les travailleurs, comme ils peuvent en témoigner. C'est pourquoi nous encourageons les syndicats, les salariés et leurs représentants à s'exprimer, à ne pas se laisser abuser, à user au contraire de tous leurs droits, notamment en matière de santé au travail mais aussi face aux risques pour les exilés pourchassés dans la montagne, pour les enfants qui se retrouvent à la rue, pour les personnes sans moyens financiers pour payer un titre de transport ou de quoi se nourrir, à interpeller leurs responsables au regard de la responsabilité pénale qui pourrait être engagée, notamment en matière de mise en danger délibérée de la vie d'autrui ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi (article L121-3 du code pénal), et le cas échéant, à user de leur devoir de désobéir à un ordre manifestement illégal (article L122-4 du code pénal).

Briançon, le 28/03/2018

Contact : tousmigrants@gmail.com